

Chambre des Représentants.

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1844 — 1845.

(22 OCTOBRE 1844.)

SÉANCE ROYALE.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS ,

J'ai devancé l'époque ordinaire de votre réunion. J'ai voulu vous mettre à même de voter les budgets avant le commencement de l'année à laquelle ils s'appliquent, et de compléter l'examen de plusieurs projets de loi dont vous êtes restés saisis.

Vous vous assemblez au milieu de circonstances heureuses. Je ne puis que me féliciter des sentiments de cordialité et de confiance réciproque qui président à nos rapports avec les diverses Puissances.

Vous avez statué, dans la session précédente, sur les conclusions de la commission d'enquête instituée il y a quatre ans; la loi que vous avez votée occupera une place importante dans notre législation nationale.

Les réclamations industrielles, que vous avez renvoyées au Gouvernement, ont été l'objet de ma plus sérieuse attention. J'ai fait droit à quelques unes d'entre elles; les mesures que j'ai cru devoir prendre vous seront soumises; je ne doute point qu'elles n'obtiennent votre approbation.

A l'aide de la politique commerciale que vous avez sanctionnée, j'ai conclu avec les États de l'Association allemande des douanes un traité de navigation et

de commerce qui assure nos intérêts mutuels. L'examen de ce traité fera l'objet de vos premières délibérations.

Par une convention récente, les communications par la voie des postes entre la Belgique et la Grande-Bretagne ont été réglées sur des bases plus étendues et plus favorables au commerce. Le port des lettres a été réduit et des avantages spéciaux ont été stipulés pour l'expédition des correspondances étrangères.

Un système d'entrepôt large et libéral, combiné avec de nouvelles facilités de transit, serait de nature à concourir au développement de nos rapports internationaux : un projet de loi, ayant ce but, vous sera présenté. Il restera encore à prendre en considération d'autres mesures propres à multiplier nos relations et nos exportations lointaines.

Les résultats de la récolte, un instant menacée, ont été satisfaisants ; aucune mesure exceptionnelle ne paraît nécessaire. Les conseils provinciaux ont continué à s'occuper des moyens d'amener le défrichement des parties incultes de notre territoire ; il sera bientôt possible de déterminer quelle sera l'assistance à demander au pouvoir législatif.

Des améliorations ont été apportées au cours de la Meuse ; le Gouvernement se propose d'en introduire successivement dans le régime des autres rivières du pays.

Les travaux importants entrepris dans la Campine et dans les Flandres se poursuivent avec activité.

L'augmentation du mouvement des transports sur le chemin de fer et la progression du chiffre des recettes ont dépassé les prévisions. Cette situation pourrait devenir plus prospère encore en perfectionnant les conditions d'exploitation que l'état incomplet des lignes et des stations rend difficile et coûteuse.

Il devient urgent de s'occuper aussi de la réorganisation des transports en dehors du chemin de fer.

Il vous a été présenté une loi relative au traitement des membres de l'ordre judiciaire. L'état de nos finances vous permettra de ne plus ajourner la discussion de cette loi dont vous reconnaîtrez avec moi la convenance.

Le régime des prisons a subi déjà d'utiles modifications. Je désire que des mesures nouvelles viennent les compléter.

Ma sollicitude n'a point fait défaut aux institutions de bienfaisance. Mon Gouvernement s'attache à y introduire toutes les améliorations que l'humanité réclame.

Votre intervention sera demandée, à cette occasion, notamment pour la réforme des établissements d'aliénés.

Des propositions vous seront faites pour corriger les vices et combler les lacunes que l'expérience a signalés dans certaines parties de la législation. Ainsi s'opérera graduellement la révision des codes prescrite par la Constitution.

L'armée, cet élément si essentiel de notre existence nationale, commande toute notre sollicitude. Je me plais à reconnaître qu'elle continue à s'en montrer digne par son dévouement, sa discipline et l'excellent esprit qui l'anime. Il vous reste à vous prononcer sur les projets de loi dont vous êtes saisis, et qui sont, pour son organisation, d'une si haute importance.

Quelques changements aux lois sur la milice sont devenus nécessaires ; ils vous seront proposés en même temps qu'une loi nouvelle sur l'organisation de la garde civique.

Les pouvoirs que vous avez donnés à mon Gouvernement lui ont permis, grâce à la consolidation de notre crédit, de réaliser avec succès et sans secousse deux grandes opérations financières ; elles ont eu pour résultat la réduction de la rente et du capital de la dette publique.

Vous vous félicitez avec moi de ce qu'on est parvenu à balancer les dépenses avec les recettes ; le bénéfice résultant pour le trésor du dernier emprunt et de la conversion de la rente, le produit croissant du chemin de fer et l'augmentation du chiffre de plusieurs branches du revenu public ont contribué à faciliter cet heureux équilibre.

Quelques efforts sont, néanmoins, nécessaires pour couvrir les dépenses nouvelles que l'intérêt public pourrait exiger et pour arriver successivement, par un excédant permanent de ressources, à l'extinction de la dette flottante et à la création d'une réserve.

Vous m'aidez à atteindre ce but qu'une sage prévoyance nous fait une loi de poursuivre.

Messieurs, le Pays peut avoir confiance en lui-même. Ses éléments d'activité morale et de prospérité matérielle se développent librement. Je ne doute pas que cette situation favorable ne s'affermisse et ne se complète par l'appui que le Gouvernement trouvera dans votre patriotique et loyal concours.
